



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général, Martin Bonhomme.

Monsieur le Trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire, Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**12-312-16 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 décembre 2016. Il est 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

**12-313-16 Ordre du jour**

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant l'item suivant sous le point 11.3 : *Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville entre le 13 décembre 2016 au 8 janvier 2017 inclusivement.*

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Ouverture de la séance**
  - 12-312-16 Ouverture de la séance
  - 12-313-16 Ordre du jour
- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
  - 12-314-16 Adoption de procès-verbaux
- 4. Sécurité publique**
- 5. Développement communautaire**
  - 12-315-16 Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Course de lits nocturne » - Carnaval d'hiver 2017
  - 12-316-16 Demande de permis de feux d'artifice auprès du service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du Carnaval d'hiver 2017
  - 12-317-16 Demande de permis d'événement auprès de Parcs Canada pour le spectacle de feux d'artifice dans le cadre du Carnaval d'hiver 2017
  - 12-318-16 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors des activités du Carnaval d'hiver 2017 (souper spaghetti et événement bar et disco extérieur)
  - 12-319-16 Renouvellement de l'entente relative au déneigement du stationnement et au prêt d'une salle de la Légion Royale Canadienne
- 6. Urbanisme**
  - 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
  - 6.3. Autres sujets
- 7. Services techniques**
  - 7.1. Autorisation de dépenses
    - 12-320-16 Décompte progressif numéro 1 – rue Saint-Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth)
  - 7.2. Conclusion de contrats
    - 12-321-16 Octroi de contrat pour la mise en place de deux regards sanitaires sur la conduite de refoulement du poste de pompage Leslie-Dowker

- 7.3. Acceptation de plans
- 7.4. Réception de travaux
- 7.5. Autres sujets
  - 12-322-16 Mise hors service permanente de la barrière - Intersection rue Demers et boul. des Anciens-Combattants
  - 12-323-16 Installation d'arrêts obligatoires - Intersection rue Aumais et rue Cypihot
  - 12-324-16 Durée prolongée de stationnement pour voitures électriques dans le parc de stationnement en face de l'hôtel de ville
- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
  - 10.1. dons / promotions / aides financières
    - 12-325-16 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
  - 10.2. Autres sujets
    - 12-326-16 Adoption des comptes
- 11. Administration et greffe**
  - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
    - 12-327-16 Acceptation des soumissions reçues pour la vente par soumission publique des divers biens meubles désuets appartenant à la municipalité
  - 11.2. Opérations Immobilières
  - 11.3. Autres sujets
    - 12-328-16 Autorisation de signer une convention de location pour un local du bâtiment situé au 176 rue Sainte-Anne
    - 12-329-16 Fermeture des services administratifs de la Ville pour la période des Fêtes
    - 12-330-16 Modification du calendrier des séances du conseil 2017
    - 12-331-16 Publication de l'étude des valeurs architecturales et patrimoniales de l'Hôtel de Ville par la firme Lafontaine & Soucy architectes
    - 12-332-16 Nomination d'un membre suppléant au sein du Comité consultatif d'urbanisme
    - 12-333-16 Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville entre le 13 décembre 2016 et le 8 janvier 2017 inclusivement

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

12-334-16 Avis de motion du règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017 et abrogeant le règlement numéro 787 et son amendement

12-335-16 Avis de motion du règlement numéro 793 concernant la taxation pour l'année 2017 et abrogeant le règlement numéro 788 et son amendement

12-336-16 Adoption du règlement numéro 769-2 modifiant le règlement 769 sur la circulation et le stationnement

**14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

12-337-16 Levée de la séance

*Le Directeur général s'adresse aux personnes présentes dans la salle afin de communiquer certaines réponses aux questions soulevées par les citoyens lors de séances précédentes. Il est 19h 31.*

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19h34 et s'est terminée à 19h42 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite à l'adoption de la résolution 12-331-16 prévoyant la publication sur le site de l'étude des valeurs architecturales et patrimoniales de l'Hôtel de Ville par la firme Lafontaine &amp; Soucy architectes, il demande le remboursement des frais payés pour les photocopies de ce document dans le cadre de sa demande d'accès à l'information;</li> <li>• Quant à la résolution 12-332-16 « Nomination d'un membre suppléant au CCU », il demande pourquoi ne jamais avoir nommé de membre suppléant depuis l'adoption du Règlement 704-4 modifiant le règlement 704 en réduisant le nombre de membres composant le CCU et de son quorum;</li> <li>• Projet du REM : Pourquoi l'entente de confidentialité avec la Ville de Montréal n'est toujours pas signé et quel est l'intérêt de signer une entente de confidentialité avec la CDPQ Infra Inc.;</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande plus de tolérance envers les véhicules stationnés sur la rue Ste-Anne durant la période des fêtes;</li> </ul>

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'interroge à savoir si le stationnement de nuit sera permis les jours de fête comme c'était le cas dans les années antérieures;</li> </ul>

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

#### **12-314-16 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière par intérim a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2016;

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière par intérim de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

#### **12-315-16 Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Course de lits nocturne » - Carnaval d'hiver 2017**

ATTENDU QUE l'évènement « Course de lits nocturne » se tiendra le samedi 4 février 2017 entre 18 h et 19 h;

ATTENDU QU' il est préférable que la rue soit fermée de 17 h 45 à 19 h pour assurer la sécurité des participants;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs à l'effet de fermer la rue Sainte-Anne (entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège) dans le but d'organiser la course des lits nocturne en toute sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Anne (entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège) pendant l'événement « Course de lits nocturne » le samedi 4 février 2017 de 17 h 45 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

**12-316-16 Demande de permis de feux d'artifice auprès du service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du Carnaval d'hiver 2017**

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de feux d'artifice auprès du Service de sécurité incendie de Montréal, section des événements spéciaux et mesures opérationnelles;

ATTENDU le spectacle de feux d'artifice dans le cadre du Carnaval d'hiver 2017 qui aura lieu le 4 février 2017;

ATTENDU la recommandation de la Directrice aux Loisirs à l'effet de procéder à une demande de permis auprès du Service de sécurité incendie de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande de permis de feux d'artifice auprès du Service incendie de Montréal (SIM), section des événements spéciaux et mesures opérationnelles, pour le spectacle de feux d'artifice dans le cadre du Carnaval d'hiver 2017 qui se déroulera le 4 février 2017 sur la jetée de Parcs Canada, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2017.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document relatif à l'obtention de ce permis.

Adoptée à l'unanimité.

**12-317-16 Demande de permis d'événement auprès de Parcs Canada pour le spectacle de feux d'artifice dans le cadre du Carnaval d'hiver 2017**

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis d'événement auprès de Parcs Canada afin de permettre un tel événement sur le territoire de Parcs Canada (la jetée sur le canal);

ATTENDU la recommandation de la Directrice aux Loisirs afin de procéder à la demande de permis d'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande de permis d'événement auprès de Parcs Canada pour le spectacle de feux d'artifice du 4 février 2017 dans le cadre du Carnaval d'hiver 2017 qui se déroulera sur la jetée

3121

de Parcs Canada, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2017.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 112,79 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-97-405 du fonds général du budget 2016.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document relatif à l'obtention de ce permis.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-318-16</b>	<b>Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors des activités du Carnaval d'hiver 2017 (souper spaghetti et événement bar et disco extérieur)</b>
------------------	--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées lors des activités du Carnaval d'hiver 2017;

ATTENDU QUE le souper spaghetti se tiendra au Centre Harpell le 3 février 2017;

ATTENDU QUE l'activité du bar et disco extérieur se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville au 109 rue Sainte-Anne, le 4 février 2017;

ATTENDU la recommandation de la directrice aux Loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à déposer deux demandes de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées pour l'activité de souper spaghetti qui se tiendra le vendredi 3 février 2017 au Centre Harpell ainsi que pour l'activité de bar et disco extérieur qui se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville le samedi 4 février 2017, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2017.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 174,00 \$, taxes non applicables, à même le poste budgétaire 02-701-97-405 du fonds général du budget 2016.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document relatif à l'obtention de ces permis.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-319-16    Renouvellement de l'entente relative au déneigement du stationnement et au prêt d'une salle de la Légion Royale Canadienne</b>
--

ATTENDU QU' une entente est intervenue entre la Ville et la Légion Royale Canadienne relativement au déneigement de leur stationnement en échange du prêt d'une salle, suivant la résolution 01-007-16;

ATTENDU QUE cette entente expire le 31 décembre 2016 à moins d'un renouvellement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement de trois (3) ans stipulée à l'entente, portant ainsi la durée de l'entente jusqu'au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le renouvellement de l'entente relative au déneigement du stationnement et au prêt d'une salle de la Légion Royale Canadienne, pour une période additionnelle de trois (3) ans, soit du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2019.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville tout document requis afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

**6.        URBANISME**

**6.1.        DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.2.        PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.3.        AUTRES SUJETS**

**7.        SERVICES TECHNIQUES**

**7.1.        AUTORISATION DE DÉPENSES**



<b>12-320-16 Décompte progressif numéro 1 – rue Saint-Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth)</b>
--

ATTENDU la résolution 09-238-16 autorisant une dépense pour les travaux de réaménagement de la rue St-Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth);

ATTENDU la réception de la recommandation de madame Annie Lépine, ing. de la firme CIMA+ datée du 30 novembre 2016 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Ali Excavation Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation de la firme *CIMA+* datée du 30 novembre 2016, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Ali Excavation Inc.* relativement aux travaux de réaménagement de la rue Saint-Pierre entre les rues St-Antoine et Ste-Élisabeth.

D'autoriser le paiement de la somme de 202 098,50 \$, taxes incluses, à même un emprunt au fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix ans (10) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 18 456,87 \$  
Pour les années 2018 à 2026 : 18 454,00\$

Adoptée à l'unanimité.

## 7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

<b>12-321-16 Octroi de contrat pour la mise en place de deux regards sanitaires sur la conduite de refoulement du poste de pompage Leslie-Dowker</b>
--

ATTENDU QUE la Ville a déjà procédé à deux appels d'offres pour ces travaux suite auxquels les résultats escomptés n'ont pas été atteints;

ATTENDU QUE lors du premier appel d'offres, la compagnie a refusé d'effectuer les travaux suite à l'adjudication du contrat;

ATTENDU QUE lors du deuxième appel d'offre, la Ville n'a reçu aucune soumission;

ATTENDU la pose des deux regards est nécessaire pour l'inspection et le nettoyage de la conduite de refoulement du poste de pompage Leslie-Dowker;

- ATTENDU QUE les deux regards permettront un accès en tout temps à la conduite de refoulement pour effectuer l'entretien lorsque requis;
- ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 18 novembre 2016;
- ATTENDU la recommandation de la firme *Tetra Tech QI inc.* à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

D'octroyer le contrat à la compagnie *Les Constructions CJRB Inc.* pour la mise en place de deux regards d'accès sur la conduite de refoulement du poste de pompage Leslie-Dowker au plus bas soumissionnaire conforme.

D'autoriser la dépense d'un montant de 97 448,21 \$, taxes incluses, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015, sous réserve de l'approbation de la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité.

**7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.5. AUTRES SUJETS**

<b>12-322-16</b>	<b>Mise hors service permanente de la barrière - Intersection rue Demers et boul. des Anciens-Combattants</b>
------------------	---

- ATTENDU la résolution 07-200-16 autorisant l'administration municipale à procéder à un projet-pilote visant la mise hors service de la barrière à l'intersection de la rue Demers et du boulevard des Anciens-Combattants du 1<sup>er</sup> août 2016 jusqu'au 28 octobre 2016 afin d'évaluer cet impact sur la congestion;
- ATTENDU QU' aucun impact négatif n'a été observé par cette initiative;
- ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de mettre hors service la barrière à cette intersection de façon permanente;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la mise hors service de la barrière à l'intersection de la rue Demers et du boul. des Anciens-Combattants et ce, de façon permanente.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-323-16 Installation d'arrêts obligatoires - Intersection rue Aumais et rue Cypihot</b>
--

ATTENDU QUE la sécurité routière doit être améliorée à l'intersection de la rue Aumais et la rue Cypihot compte tenu qu'il n'y a qu'un seul arrêt à cet endroit actuellement;

ATTENDU les recommandations du Comité de circulation et de la sécurité publique à l'effet d'installer deux autres arrêts à l'intersection de la rue Aumais et la rue Cypihot ainsi que des pictogrammes appropriés indiquant clairement la présence de trois arrêts vers chacune des directions;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'installation de deux arrêts obligatoires sur la rue Aumais à l'intersection de la rue Cypihot, situé à environ 80 mètres au nord de la rue Meloche, conformément au *Tome V – Signalisation routière* du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-324-16 Durée prolongée de stationnement pour voitures électriques dans le parc de stationnement en face de l'hôtel de ville</b>
---

ATTENDU QUE la durée de stationnement maximal dans le parc de stationnement en face de l'hôtel de ville est de deux (2) heures;

ATTENDU QU' une borne de recharge pour véhicule électrique a été installée à cet endroit suivant la résolution 06-168-16;

ATTENDU QUE la restriction de deux (2) heures applicable dans le parc de stationnement rend inefficace la recharge complète d'un véhicule électrique pour lequel une durée supérieure à deux (2) heures peut s'avérer nécessaire;

ATTENDU QU' il y a lieu de prolonger la durée maximale de stationnement à quatre (4) heures afin de permettre la recharge complète des véhicules électriques;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

De prolonger la durée maximale de stationnement à quatre (4) heures dans le parc de stationnement en face de l'hôtel de ville, laquelle prolongation est uniquement applicable aux véhicules électriques utilisant la borne de recharge électrique à l'endroit identifié comme tel par une signalisation appropriée.

Adoptée à l'unanimité.

**8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**10. FINANCES****10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

<b>12-325-16</b>	<b>Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 250 \$ à la *Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne* afin de répondre aux besoins urgents et prioritaires de nos vétérans et militaires de l'Hôpital Sainte-Anne, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**10.2. AUTRES SUJETS**

<b>12-326-16</b>	<b>Adoption des comptes</b>
------------------	-----------------------------

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Michel Boudreault

D'approuver le paiement des comptes suivants :

3127

+Journal des déboursés en date du 13 décembre 2016 :

**510 235,73 \$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 novembre 2016 :

**27 153,68 \$**

**Total :**

**537 389,41 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 18 novembre 2016 :

**188 736,49 \$**

Adoptée à l'unanimité.

## 11. ADMINISTRATION ET GREFFE

### 11.1.

### **CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

**12-327-16 Acceptation des soumissions  
reçues pour la vente par  
soumission publique des  
divers biens meubles désuets  
appartenant à la municipalité**

ATTENDU QUE l'administration municipale était autorisée à procéder à une vente par soumission publique des biens meubles désuets de la Ville, tel qu'il appert de la résolution 11-304-16;

ATTENDU QUE les items mis en vente ont été annoncés simultanément dans le journal local et sur le site internet de la Ville le 16 novembre 2016;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 25 novembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville a reçu des offres d'un seul soumissionnaire conforme pour les items mis en vente ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Yvan Labelle

D'accepter la plus haute soumission conforme reçue pour le camion Ford F150 2004 à monsieur Mila Massad pour un montant de 900 \$, taxes en sus.

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la vente.

D'autoriser l'administration municipale à se départir des items n'ayant reçu aucune offre, soit le camion nacelle 1996 et la génératrice sur roues 2A 2.9KW Lagden Vulcan 1980, par vente de gré à gré selon les modalités qu'elle juge à propos.

Adoptée à l'unanimité.

**11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**11.3. AUTRES SUJETS**

<b>12-328-16 Autorisation de signer une convention de location pour un local du bâtiment situé au 176 rue Sainte-Anne</b>
---

ATTENDU la demande de location de *Deric Construction Inc.* pour occuper et utiliser un local de ce bâtiment aux fins d'y tenir des bureaux de chantier pour les travaux de réfection du canal dans le cadre du projet de Parcs Canada;

ATTENDU QUE la Ville accepte de louer le local situé au 176 rue Sainte-Anne pour lequel elle bénéficie d'un droit d'usage;

ATTENDU QUE ce local est habituellement utilisé par l'escouade de la Ville et que cette dernière consent à ce que le local soit temporairement partagé avec la compagnie *Deric Construction Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le directeur général et la greffière de la Ville à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue une convention de location pour un local du bâtiment situé au 176 rue Sainte-Anne avec la compagnie *Deric Construction Inc.* aux fins d'y tenir des bureaux de chantier pour les travaux de réfection du canal dans le cadre du projet de Parcs Canada.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-329-16 Fermeture des services administratifs de la Ville pour la période des Fêtes</b>
--

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la fermeture des services administratifs de la Ville du 23 décembre 2016 à 12 h au 4 janvier 2017 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

**12-330-16 Modification du calendrier  
des séances du conseil 2017**

ATTENDU la résolution 11-306-16 établissant le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le calendrier compte tenu que le retour des services administratifs de la Ville suite à la période des fêtes est prévu pour le 5 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

De modifier le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017 de la façon suivante :

La séance initialement prévue pour le 16 janvier 2017 se tiendra le 23 janvier 2017, à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

**12-331-16 Publication de l'étude des  
valeurs architecturales et  
patrimoniales de l'Hôtel de  
Ville par la firme Lafontaine  
& Soucy architectes**

ATTENDU QU' une étude des valeurs architecturales et patrimoniales de l'Hôtel de Ville a été préparée par la firme Lafontaine & Soucy architectes en 2009 dans le cadre du projet de restauration de sa façade;

ATTENDU la réception de deux demandes d'accès à l'information concernant cette étude;

ATTENDU QUE le Conseil municipal bénéficie d'une discrétion en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* afin de permettre la communication du document intégral visé par les demandes ci-hauts mentionnées;

ATTENDU QUE par conséquent, l'intégralité du document intitulé « *Étude des valeurs architecturales et patrimoniales* » sera disponible en ligne sur le site web de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la greffière à rendre public, via le site web de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, l'intégralité du document intitulé « *Étude des valeurs architecturales*

*et patrimoniales* » datée du mois d'octobre 2009 et préparée par la firme Lafontaine & Soucy architectes.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-332-16</b> <b>Nomination d'un membre suppléant au sein du Comité consultatif d'urbanisme</b>
--

ATTENDU QUE le règlement numéro 704 concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme prévoit la nomination d'un membre suppléant pour remplacer les membres dans l'impossibilité d'agir pour une période d'au moins six (6) mois ou pour combler un poste devenu vacant;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Brunet a manifesté son intérêt à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Dana Chevalier

De nommer monsieur Stéphane Brunet, membre suppléant du Comité consultatif d'urbanisme, pour un terme se terminant le 1<sup>er</sup> février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-333-16</b> <b>Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville entre le 13 décembre 2016 et le 8 janvier 2017 inclusivement</b>
---

ATTENDU QU' il est interdit de stationner un véhicule routier pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville, dont les limites sont illustrées à l'annexe A du règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE l'interdiction de stationner dans un chemin public ou dans un parc de stationnement compris dans l'axe commercial s'applique entre 3h et 7h, tel qu'actuellement prescrit dans le règlement numéro 769;

ATTENDU QUE plusieurs événements associés au temps des fêtes se déroulent dans différents commerces situés dans l'axe commercial;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite favoriser l'achalandage dans les commerces de la Ville en permettant le stationnement de longue durée dans l'axe commercial;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Francis Juneau



De lever temporairement l'application des normes relatives au stationnement quant à la durée maximale de deux (2) heures uniquement sur les chemins publics et dans les parcs de stationnement compris dans l'axe commercial entre le 13 décembre 2016 et le 8 janvier 2017 inclusivement, à compter de 17h00 à 3h00.

Adoptée à l'unanimité.

## **12. RESSOURCES HUMAINES**

### **12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **12.2 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>12-334-16</b>	<b>Avis de motion du règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017 et abrogeant le règlement numéro 787 et son amendement</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement relatif aux tarifs et abrogeant le règlement numéro 787 et son amendement.

<b>12-335-16</b>	<b>Avis de motion du règlement numéro 793 concernant la taxation pour l'année 2017 et abrogeant le règlement numéro 788 et son amendement</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement concernant la taxation pour l'année 2017 et abrogeant le règlement 788 et son amendement.

<b>12-336-16</b>	<b>Adoption du règlement numéro 769-2 modifiant le règlement 769 sur la circulation et le stationnement</b>
------------------	---

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les compétences municipales et le Code de la sécurité routière, le Conseil adoptait à sa séance du 19 janvier 2015, le règlement portant le numéro 769 intitulé : « Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement numéro 510 et ses amendements »;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit des normes pour l'émission des vignettes de stationnement;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue juge opportun d'apporter des modifications à ce règlement, notamment en ce qui concerne les bénéficiaires des vignettes de stationnement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le règlement numéro 769-2 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

#### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 15 novembre 2016 au 13 décembre 2016;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 novembre 2016;
- Procès-verbal de correction de la résolution 11-307-16;
- Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil;
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de : Paola Hawa, Dana Chevalier, Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>12-337-16</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Michel Boudreault

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19h57.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Linda Chau  
Greffière par intérim

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11205*